# Sans surprise le SEDIF attribue son nouveau contrat Ã  Veolia

Dossier de<br /> la rÃ©daction de H2o
January 2024

Ce jeudi 25 janvier 2024, les Ã©lus du Syndicat des Eaux d'ÃŽle-de-France (SEDIF), rÃ©unis Ã  l'usine de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), ont choisi d'attribuer le nouveau contrat de concession Ã  Veolia (96,7 % des voix) pour la pÃ©riode du 1er janvier 2025 au 31 dÃ©cembre 2036. Les Ã©lus ont jugÃ© que l'offre de Veolia apporte la meilleure rÃ©ponse aux enjeux Ã©conomiques et environnementaux fixÃ©s par le Syndicat, Ã  savoir :Â "un tarif maÃ®trisÃ© pour l'usager ; la mise enÂ œuvre d'unitÃ©s de filtration membranaire haute performance incluant des membranes d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur les usines principales de production afin d'amÃ©liorer et de sÃ©curiser la qualitÃ© de l'eau distribuÃ©e, vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore ; un objectif de rendement de rÃ©seau supÃ©rieur Ã  93 % Ã  partir de 2028 inclus (90,4 % aujourd'hui) grÃ¢ce notamment Ã  la pose de plus de 10 000 capteurs de fuite sur le rÃ©seau ; des investissements accrus pour le maintien en excellent Ã©tat du patrimoine du service (usines, stations de pompage, rÃ©servoirs...) ; la refonte du systÃ¨me de tÃ©lÃ©relevÃ© ; un objectif de taux de satisfaction du service client par les usagers de 85 % sur les annÃ©es 2024 Ã  2028, puis au minimum de 88 % sur les annÃ©es qui suivent ; un volet social renforcÃ©, avec notamment l'accompagnement par l'Ã©quipe du programme Eau Solidaire de 500 copropriÃ©tÃ©s en difficultÃ© chaque annÃ©e ; une empreinte environnementale positive Ã  compter de 2030 au-delÃ  du zÃ©ro carbone aujourd'hui en place."

Les conditions dans lesquelles le SEDIF a dÃ©cidÃ© d'attribuer ce contrat ont Ã©tÃ© validÃ©es par le Tribunal administratif de Paris dans une ordonnance du 29 novembre 2023 laquelle a fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Ã‰tat. Le SEDIF prÃ©cise que, bien que n'y Ã©tant juridiquement pas contraint, il attendra la dÃ©cision du Conseil d'Ã‰tat p signer le contrat avec le soumissionnaire. Sous cette derniÃ¨re rÃ©serve, l'exploitation dans le cadre du nouveau contrat dÃ©butera le 1er janvier 2025, pour une durÃ©e de 12 ans, jusqu'au 31 dÃ©cembre 2036.Â "Nous arrivons au terme d'une longue procÃ©dure de consultation qui a dÃ©butÃ© en 2019, et a fait l'objet d'une rÃ©flexion intense portant sur des choix technologiques et sanitaires, mais aussi le mode de gestion", a dÃ©clarÃ© AndrÃ© Santini, prÃ©sident, en rappelant :Â "L'appe d'offres a Ã©tÃ© lancÃ©, suivi d'un long travail d'Ã©changes avec les deux soumissionnaires. L'offre amÃ©liorÃ©e remise le 18 novembre 2022 est le rÃ©sultat de plus de 400 jours de travail d'Ã©laboration et d'Ã©changes avec le SEDIF et plus de 1 500 questions posÃ©es par les candidats, auxquelles le SEDIF a systÃ©matiquement rÃ©pondu. C'est dire l'implication et l'intensitÃ© du travail menÃ© par toutes nos Ã©quipes !"

En deux mots : beau travail.

SEDIF